

**2ème journée régionale du CREAI de Bretagne
à Morlaix le 26 juin 2014**

Intervention à la seconde journée régionale
de formation des acteurs
de la protection de l'enfance sur le thème
***"des compétences partagées : associer les parents
en protection de l'enfance"***

Madame la Vice-Présidente
Mesdames, Messieurs les participants

Ces secondes journées régionales de formation à destination des professionnels oeuvrant dans le champ de la protection de l'enfance sont l'occasion pour moi, administrateur et membre du bureau du CREAI de Bretagne, de resituer cette journée dans le périmètre des interventions du CREAI qui sont : l'action sociale, le médico-social et le sanitaire.

Les périmètres du Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, nouvelle déclinaison du CREAI, marquent bien cette volonté de favoriser l'intersectorialité et le "faire ensemble", et ce, notamment au regard de l'évolution des publics accueillis ou accompagnés.

Mettre en oeuvre et favoriser ce croisement des pratiques et des expériences par l'organisation de journées régionales, en association avec les professionnels, est bien l'illustration d'une décision politique du CREAI de renforcer tout l'intérêt et l'attention qu'il porte au champ de la protection de l'enfance, qui se traduit par diverses actions :

- L'organisation de la première journée régionale en mai 2013 sur la thématique de ***"l'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance, à la mise en oeuvre du projet pour l'enfant"***
- Avec le CREAI de la région Rhône-Alpes et en appui avec l'ONED : la formation au référentiel-diagnostic en protection de l'enfance. Référentiel avec lequel le CREAI de Bretagne a contribué à la formation des professionnels des Conseils Généraux des Côtes-d'Armor et du Finistère et envisage de la proposer à des professionnels de M.E.C.S et de services d'A.E.M.O.

- Toujours avec le CREAI de la Région Rhône-Alpes, celui de Bretagne, s'est également engagé dans une étude financée par l'ONED sur l'appréciation des situations de maltraitances familiales.

Décision politique donc pour l'organisation de ces journées, mais c'est aussi une des missions du CREAI que d'organiser des journées de formation à destination des professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire, à partir des thèmes d'actualité et des questionnements de ces mêmes professionnels.

Pour illustrer mon propos, j'évoque là les nombreuses journées de formation à l'attention des professionnels, intitulées journées SESSAD, journées ITEP, MAS/ FOYER de vie, etc...

Ces deux journées régionales, celle de l'année dernière et celle de cette année s'inscrivent pleinement dans cette mission d'animation territoriale des espaces en région.

La thématique de cette année, après l'évaluation des situations familiales et la mise en oeuvre du projet pour l'enfant, vient nous interroger sur la nécessité d'associer les parents en protection de l'enfance.

Le thème nous invite à regarder du côté d'une compétence partagée.

Je m'autorise à penser que la question en travail au cours de notre journée n'est pas le fruit du hasard. Je demeure convaincu qu'elle est le produit d'un regard issu des pratiques et de la volonté du législateur (par la loi du 2 janvier 2002) de nous emparer et de nous approprier de l'évaluation continue, de la qualité des prestations que nous mettons en oeuvre auprès de nos usagers.

Reconnaître et prendre en compte les compétences des parents dans le secteur de la protection de l'enfance semble a priori un enjeu complexe.

L'intitulé des nombreuses et riches interventions proposées, qui vont nous accompagner tout au long de cette journée, me laisse à penser que si l'enjeu est complexe, les modalités pour associer les parents et mettre en oeuvre et reconnaître des compétences partagées, ne semblent pas si compliquées que cela pourrait en avoir l'air.

Des outils existent et sont à la disposition des professionnels du secteur de la protection de l'enfance :

1. Ce sont les recommandations de bonnes pratiques professionnelles éditées sous l'égide de l'ANESM (l'Agence Nationale de l'Evaluation des établissements Services sociaux et Médico-sociaux). Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont des repères, des orientations, des pistes pour l'action destinée à permettre aux professionnels de faire

évoluer leurs pratiques, pour améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers. Elles ne sont ni des dispositions réglementaires, ni un référentiel d'évaluation. Elles représentent l'état de l'art qui fait consensus à un moment donné.

Quelques recommandations de bonnes pratiques professionnelles propres à notre secteur :

2. **« L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement ».**
3. **« L'évaluation interdisciplinaire dans la situation de mineur/jeune majeur en cours de mesure ».**
4. Une autre recommandation est en cours de validation et qui porte **« sur l'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l'enfance ».**

Chacune de ces recommandations, produits de groupes de travail où professionnels et représentants d'usagers sont fortement présents et associés dans les groupes de travail, de lecture et de cotation, invite et incite fortement les services et les établissements à donner toute leur place à l'utilisateur, mineur ou jeune majeur, ainsi qu'à ses parents ou son représentant légal.

D'où mon propos de vous inviter à penser que la question à l'oeuvre, est tout, sauf le fruit du hasard.

Oui, les parents ont des compétences, il serait vain de vouloir s'en passer. En les associant étroitement à la mesure pour et avec leurs enfants, nous contribuons à ce qu'ils se réinstallent durablement dans leurs attributs parentaux.

Mesdames, Messieurs participant ce jour à la seconde journée du CREAM de Bretagne consacrée à la protection de l'enfance, seconde journée qui devrait en appeler une autre, l'an prochain, je l'espère et je le souhaite, je vous la souhaite, riche, fructueuse et pleine d'enseignements.

Propos écrits par Emmanuel FAYEMI, pour l'ouverture de la seconde journée de formation du CREAM de Bretagne consacrée à la protection de l'enfance, le 26 juin 2014.